

# ***ASSOCIATION DU LOTISSEMENT ILIGH AGADIR (ALI.A)***

*Agadir, le 16 Novembre 2004*

**À l'attention de Monsieur le Président  
de la Commune Urbaine de la Ville  
d'Agadir**

## **Objet : respect du cahier des charges**

Monsieur le Président,

Nous revenons sur le problème du non respect du cahier des charges du lotissement Illigh pour vous signaler que notre document du 07 Juillet 2003 que nous vous avons remis le 09 Juillet 2003 concernant trois villas en contravention n'a apparemment pas été pris en compte.

En effet, les propriétaires des trois lots n° 333, 302 et 171 prévus pour des logements doubles dit « ***bifamiliaux*** » et ne respectant pas le règlement d'occupation du sol (*maximum 25% de la parcelle*), ont continué les finitions de leur villa. Quid des permis d'habitations ?

De plus, une autre villa, sur la parcelle 162, dont détails joints, semble ne pas respecter le cahier des charges. Nous vous précisons également qu'il n'y a pas de panneau mentionnant le numéro d'autorisation de construire depuis le début du chantier.

Afin d'arrêter cette hémorragie de villas hors normes, ne faudrait-il pas, dans ces cas précis, confronter les plans autorisés avec la réalité sur le terrain ?

Dans l'attente et avec nos remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

**Le bureau ALI.A**